

Cahier des charges de la Résidence Artistique 2026 Au sein de la Résidence autonomie seniors CUVIER

152 rue Cuvier Lyon 6ème

Le contexte

L'ambition de la Ville de Lyon est de développer les résidences artistiques au sein des établissements municipaux accueillant des personnes âgées : résidences autonomies seniors et EHPAD.

Cette proposition, impulsée par Philomène RÉCAMIER, Adjointe au Maire de Lyon, en charge de la culture et des grands événements et Cécile DE LAURENS, Adjointe Déléguée au Bien-être des seniors, sera co-pilotée par la Direction des affaires culturelles (DAC) de la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale (CCAS), en partenariat avec la structure sociale, la mairie d'arrondissement et ses adjoints concernés.

Les enjeux d'une présence artistique longue dans les établissements pour personnes âgées

Dans **une approche transversale création artistique – action culturelle – santé et solidarité**, les résidences artistiques au sein des établissements accueillant des personnes âgées ambitionnent :

- **La création d'espaces de rencontres sensibles** et d'émerveillement au contact des artistes afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- **L'épanouissement et l'autonomie** des personnes par l'expérience artistique ainsi que la stimulation thérapeutique des capacités cognitives et psychomotrices ;
- **Le renforcement des liens avec les familles et les professionnels** des structures accueillantes en créant des instants de respiration et de partages ; la transmission d'outils de médiation aux professionnels ; le déplacement du regard des professionnels et des familles ;
- **L'ouverture du lieu sur son environnement proche ;**
- **Le soutien des artistes et de la création artistique** en donnant les conditions techniques et financières favorables à une activité de création ;
- **Le soutien de la recherche et de l'expérimentation** de formes artistiques de qualité dans des dispositifs innovants ; la participation des artistes à la vie d'autres communautés professionnelles afin de nourrir la création contemporaine.

Le cadre de la résidence artistique 2026 au sein de la résidence autonomie seniors Cuvier

1 : La proposition

La résidence artistique prendra **la forme mixte d'une résidence d'action culturelle et de création**. Elle se déploiera au sein de la résidence autonomie seniors Cuvier, située 152, rue Cuvier, dans le 6ème arrondissement de Lyon.

La proposition sera lancée en décembre 2026 se déploiera sur une période de cinq mois, à raison :

- **D'une quinzaine de jours minimum dédiés à la recherche et à la création artistique ;**
- **D'un cycle d'interventions d'une cinquantaine d'heures d'action culturelle** auprès des personnes résidentes, et le cas échéant, des professionnels de la Résidence ;
- **D'une vingtaine d'heures pour la coordination du projet et la communication**, la sensibilisation des personnels de la structure accueillante et la participation à la vie collective des Résidents.

La proposition artistique devra intégrer les enjeux socio-culturels propres à la résidence tels que l'isolement des personnes et le vivre ensemble. Elle devra donc favoriser le lien social et la tolérance à l'autre dans sa diversité notamment culturelle ou sociale.

Respectueuse des droits culturels, la proposition devra entremêler l'univers des artistes et celui des personnes dans une création totalement participative et partagée. La proposition devra **faire participer les personnes au processus de création**. Il ne s'agit pas pour les artistes de « faire faire » mais de « faire avec ».

Le temps de 15 jours de résidence création sera consacré au travail autour de la propre création des artistes, et, si besoin, au travail entre artistes de la compagnie autour de la création participative.

2 : Le lieu de résidence

Plusieurs espaces de travail et de pratique ont été identifiés et pourront être mis à disposition de l'artiste/des artistes en résidence :

- pas de salle de restauration dans cette résidence
- 1 grande salle d'activités (100 m2, avec bar, espace cuisine) avec WIFI
- 1 espace de rangements/ stockage (réserve)
- 1 salle de réunions de 20 m2
- 1 jardin extérieur de 250 m2 et 1 terrasse de 50 m2 non couverte/ pergola

Sur la Résidence, les lundis et vendredis après-midis sont disponibles, que ce soit pour des temps de création personnelle et pour les temps d'actions culturelles avec les résidents.

3 : Les résidents et l'ouverture de la Résidence à l'environnement proche

La Résidence autonomie seniors Cuvier accueille à ce jour 54 résidents, avec une moyenne d'âge de 81 ans.

La résidence accueille actuellement 18 hommes et 36 femmes seul.es.

La capacité d'accueil totale de la résidence est de 62 personnes.

La résidence artistique sera un levier pour une ouverture du lieu sur son environnement proche et pour favoriser une double mobilité : celle des résidents à l'extérieur de la structure et celle des personnes au sein de la Résidence.

Dans la résidence est constatée une augmentation des résidents avec des troubles cognitifs, ainsi que des mises sous curatelle.

La résidence Cuvier n'a pas d'associations de résidents ; des animations sont proposées par l'équipe et des prestataires.

4 : Thématique de la résidence artistique

L'esthétique souhaitée par les résident.es concerne la **danse et le mouvement**. Une place importante devra être donnée à la **musique**, comme support de la danse.

Les thèmes souhaités concernent le **voyage, la poésie et la joie**.

5 : La restitution et valorisation de la résidence artistique

La création collective réalisée en atelier fera l'objet d'une valorisation sous la forme d'une représentation, avec **participation active des résidents**. Le ou les lieux de restitution seront définis par le comité de pilotage rapidement.

Les ateliers feront eux-mêmes l'objet d'une valorisation sous forme de captation sonore et ou photographique.

6 : Le pilotage de la résidence

Les Adjoint.es au Maire et élu.es d'arrondissement concernés sont associé.es aux différents temps de coordination de la résidence.

Le CCAS et la DAC de la Ville de Lyon coordonnent conjointement la résidence, ils désignent deux référents.

La Résidence autonomie désigne une ou deux personnes référentes au sein de son équipe.

Ils forment ensemble un comité de pilotage qui se réunira avec l'artiste pour assurer le lancement, le suivi et l'évaluation de la résidence. Ils sont les interlocuteurs de l'artiste/des artistes durant le temps de résidence.

7 : Le financement de la résidence artistique

L'enveloppe prévue pour la résidence est de 10 000 euros.

Elle est financée par la Ville (Délégation Culture) et le CCAS à hauteur de 10 000€.

La subvention intègre tous les frais de matériel pour la création. La résidence ne dispose pas de fonds supplémentaires pour l'achat de matériels et le déplacement des seniors acteurs de la représentation.

La structure artistique devra déposer sa demande de subvention sur le portail des aides de la Ville de Lyon.

La structure sera accompagnée dans ces démarches par les deux référents désignés de la DAC et le CCAS.

8 : Le Jury

Les artistes proposés devront être des **professionnels, inscrits dans une démarche de création**. Une expérience d'actions culturelles auprès des personnes âgées ou de personnes à besoins spécifiques est requise.

L'artiste ou la compagnie choisi.e sera sélectionné.e lors d'un **jury**, qui aura lieu en présentiel le 18 septembre après-midi au sein de la résidence Cuvier ; le jury sera composé notamment des Référents DAC et CCAS, des équipes de la Résidence, des résident.es volontaires, et des élu.e.s.

Par souci d'équité entre les candidats et pour faciliter le choix des résident.es, **aucune visioconférence ne sera possible.**

9 : Candidature

Si cette proposition vous intéresse, veuillez transmettre **une note d'intention et un CV** (formation et parcours professionnels) **avant le 16 août 2026 minuit** aux deux adresses suivantes :

delphine.sicart@mairie-lyon.fr

fabienne.bonin@mairie-lyon.fr

La note d'intention devra notamment expliciter la façon dont les seniors participeront au projet.